

Direction régionale de la Capitale-Nationale

PAR COURRIEL

Québec, le 16 novembre 2023

Monsieur Bruno Marchand
Maire
Ville de Québec
2, rue des Jardins
C. P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9
mairie@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Maire,

La Ville de Québec, par la résolution n° CV-2023-0789 adoptée le 29 août 2023, demande à la ministre des Affaires municipales de lui accorder une prolongation de délai afin d'adopter les règlements de concordance nécessaires pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

Je vous informe que la ministre a accordé une prolongation de délai, expirant le 1^{er} mars 2024, pour adopter les documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs.



Josiane Fiset-Soucy